



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5122079

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/10/2025 9H41 C:000116 I:46104
V/REF : BC2010161 - Ligne 8
V/Email reçu le Jeudi 30/10/2025 a 9H41

DALKIA FRANCE facturation
EST (10039)
TSA 35505
59784 LILLE CEDEX 9

IMMEUBLE : LES REMPARTS
1 RUE DU CHATEAU
21130 AUXONNE

Dijon, le

02 Décembre 2025

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 1 RUE DU CHATEAU - AUXONNE - MME BALLOUX - 0675780249

MOTIF : INTERVENIR POUR UN PROBLEME DE RADIATEURS QUI NE CHAUFFENT PAS

Donneur d'ordre : M. A GICQUIAUD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 04 NOVEMBRE 2025 A 09H30
DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE DES TETES THERMOSTATIQUES
DÉBLOCAGE DES POINTEAUX
REMISE EN PLACE ET TEST DE BON FONCTIONNEMENT OK
NETTOYAGE ET ÉVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DE AB Email envoyé le 07/11/25 a 09H00 M. A GICQUIAUD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Fft Déplacement hors Agglo Grand Dijon	1	80,00	80,00
1,00	Heure(s) Plombier en Semaine	1	50,00	50,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5122079

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	130,00
T.V.A. a 20,00%	26,00
TOTAL T.T.C.En EURO	156,00

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**BON DE COMMANDE
OU ORDRE DE SERVICE N°BC2010161**
(Référence à rappeler sur votre facture)

8	2295921-4	28/11/2025	LES REMPARTS - N/REF : 30/10/2025 9H41 C:002082 I:46104 Informations internes Imputations : FA0058785B / GL0231195X Site : S00166513L AUXONNE 0146 LES REMPARTS	1.00000	Pièce	130.00000	130.00
9	2295921-3	28/11/2025	THOREY EN PLAINE - N/REF : 21/10/2025 17H05 C:002082 I:44514 Informations internes Imputations : FA0058785B / GL0231195X Site : S00166638D THOREY EN PLAINE 0230 RES DU CANAL	1.00000	Pièce	90.00000	90.00
10	2295921-2	28/11/2025	CLAUDE JADE - N/REF : 22/09/2025 11H42 C:002082 I:35008 Informations internes Imputations : FA0058785B / GL0231195X Site : S00166495R DIJON 0082 CLAUDE JADE	1.00000	Pièce	154.32000	154.32
11	2295921-1	28/11/2025	BECQUEREL - N/REF : 18/11/2025 9H40 C:002082 I:44914 Informations internes Imputations : FA0058785B / GL0231195X Site : S00166541T DIJON 0047 BECQUEREL - MOUV'YORK	1.00000	Pièce	144.00000	144.00

Total Hors Taxe

1090.92 EUR

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. L'Acheteur est la société Dalkia SA ou l'une des filiales de Dalkia SA au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, signataire des Conditions Particulières d'Achats ou émettrice d'un Bon de commande. Il est entendu qu'il n'existe pas de solidarité entre Dalkia SA et ses filiales, pas plus qu'entre les filiales entre elles, dans le cadre de leurs activités en qualité d'Acheteur.

1.2. L'Entreprise est la société désignée comme telle aux Conditions Particulières. L'Acheteur et l'Entreprise sont désignées ensemble les Parties.

1.3. Les présentes conditions générales d'achats (CGA) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles en application du Contrat, défini au présent article :
- soit l'Acheteur achète ou loue à l'Entreprise des biens (équipements et accessoires, pièces détachées, produits, consommables, matériels, outillages...), qu'ils soient ou non intégrés dans les Prestations, ci-après les Fournitures ;
- soit l'Acheteur confie à l'Entreprise l'exécution de prestations de services et/ou maintenance et/ou travaux ci-après les Prestations.

1.4. Étant entendu que l'Entreprise se fonde sur les principes de ses conditions générales de vente dans le cadre de la négociation avec l'Acheteur, le contrat, issu de la négociation entre l'Acheteur et l'Entreprise (ci-après le Contrat), est composé des Conditions Particulières et des Stipulations Générales. Seules les stipulations des conditions générales de vente de l'Entreprise reprises aux CPA ou dans les conditions figurant au Bon de commande sont applicables.

Les Conditions Particulières sont constituées de l'un ou plusieurs des documents suivants :
1) conditions particulières d'achats intitulées ou reconnues comme telles par les Parties (CPA) ;
2) conditions figurant au bon de commande (Bon de commande) ;
3) documents annexés, le cas échéant, au Bon de commande ou aux CPA (tels que spécifications techniques, délais, performances) ;
4) devis ou offre de l'Entreprise à condition qu'il ou elle soit expressément repris(e) dans les CPA ou dans les conditions figurant au Bon de commande.

Le terme Stipulations Générales renvoie :

- soit aux présentes CGA qui figurent notamment au Bon de commande ;
- soit, en présence d'une convention cadre en vigueur entre l'Acheteur et l'Entreprise, à ladite convention cadre en vigueur.